

suivre. Comme ce monsieur, nous nous défions de tout acte parlementaire relatif aux colonies : l'acte du Commerce du Canada, celui des Tenures, quoique passés sans doute dans les meilleures intentions du monde, n'en sont pas moins préjudiciables à ce pays : qui sait si un nouvel acte parlementaire passé intentionnellement pour l'avantage du Canada, ne serait pas dans le fait pour son désavantage ? " Ce n'est pas, comme l'a dit un de nos journalistes, d'actes législatifs, mais bien d'actes administratifs que nous avons besoin. " Il nous en faudrait un pourtant, il nous faudrait un acte législatif, comme le suggère M. Labouchère, pour annuler ceux qui sont à notre désavantage ; car nous sommes obligés de convenir avec M. Horton, que tant que ces actes seront en force il faudra y obéir.

M. Stanley nous paraît avoir raison, s'il est simplement d'avis que notre conseil législatif doive être réformé, ou modélé sur un autre plan ; non que nous croyions qu'il soit constitutionnellement possible que les individus qui sont présentement membres de ce conseil cessent d'un coup de l'être ; ce corps ne peut guère être réformé, suivant nous, que par l'introduction future dans son sein de membres plus indépendans, plus immédiatement liés aux intérêts du pays, plus canadiens, en un mot. Si le désir de M. Stanley était que notre conseil législatif fût supprimé, et qu'il ne restât plus que le gouverneur et la chambre d'assemblée en présence l'un de l'autre, ce désir serait plus que républicain, et nous ne pourrions le partager.

Qui pourrait s'empêcher de croire avec M. Huskisson que la nomination de sir James Kempt au gouvernement de ce pays ne lui ait été avantageuse ? Elle l'aurait été beaucoup quand elle n'aurait fait qu'éloigner l'une de l'autre deux parties irritées au point de ne pouvoir plus, nous ne disons pas, se voir de bon œil, mais se souffrir. C'aurait été se faire illusion pourtant que d'imaginer qu'un nouveau gouverneur aurait instruction, ou prendrait sur lui de défaire d'un coup tout ce qu'aurait fait, même de généralement odieux dans le pays, son ou ses prédécesseurs : à moins d'une secousse en sens contraire de celle de l'avant dernière année, le précédent ordre de choses, ou un ordre meilleur encore, ne pourra se rétablir que petit à petit ; mais il se rétablira infailliblement, si le présent est contre nature.

Quant à Sir George Murray, nous croyons que c'est bien sincèrement qu'il veut le bonheur de ces colonies. Malheureusement, un passage d'une des pétitions envoyées du Canada se trouve vis-à-vis de lui dans ce que les Anglais appelleraient *an awkward position* ; il se trouve qu'on y dit à un militaire ministre que les militaires sont absolument incapables de gouverner des colonies comme celles-ci. Sans doute que quand ce passage a été introduit dans la pétition en question, qu'on avait inten-